



« Rendre la rue aux enfants » - Budget participatif 2014
PARIS



« RUE AUX ENFANTS »

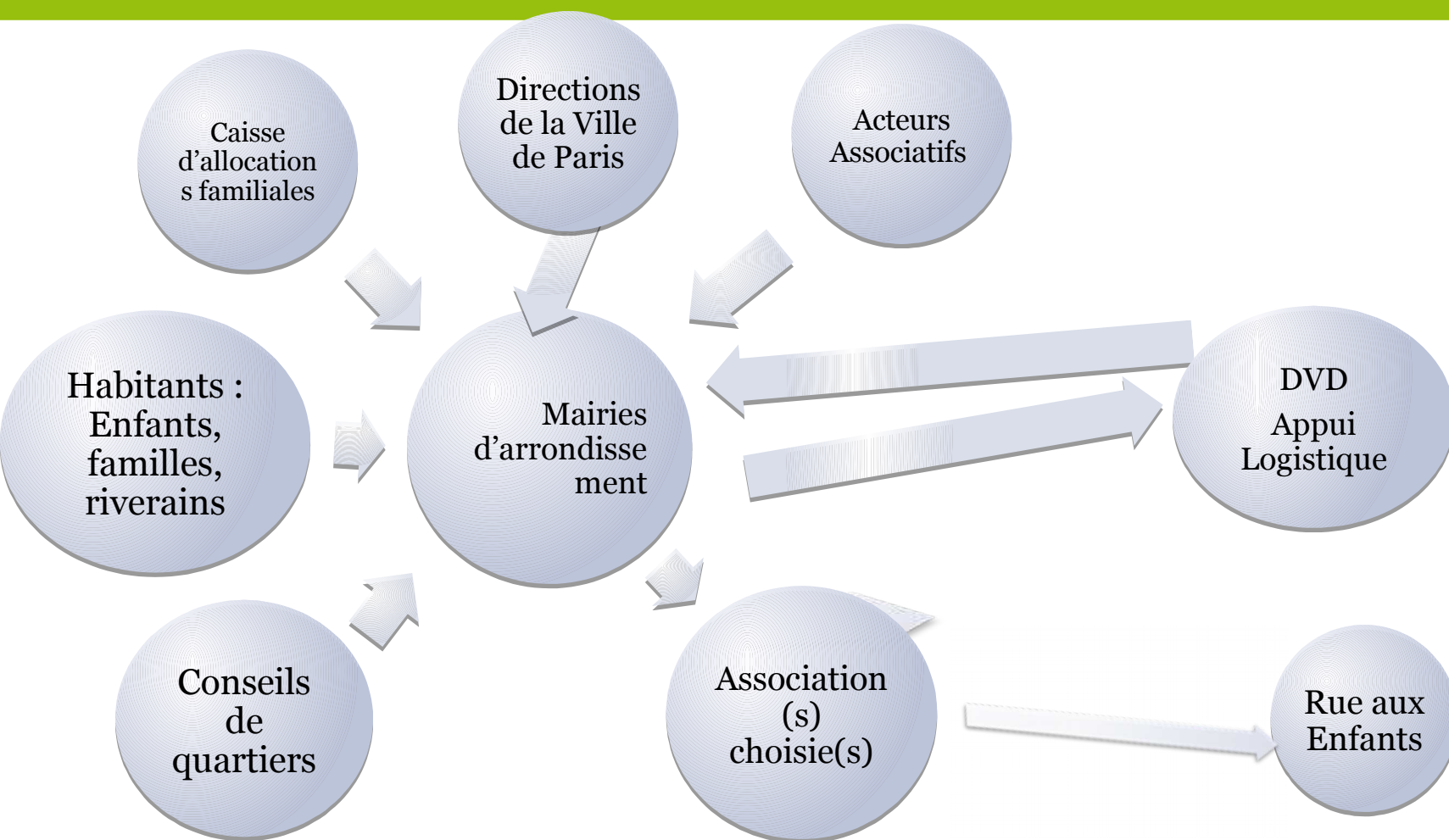
PROGRAMME: Instituer vingt rues aux enfants dans Paris (une par arrondissement)

Le projet a pour but d'équiper vingt rues dans Paris de façon à pouvoir les fermer à la circulation motorisée de manière temporaire ou pérenne et à offrir l'espace de la chaussée à des jeux d'enfants

Premières réalisations courant 2015



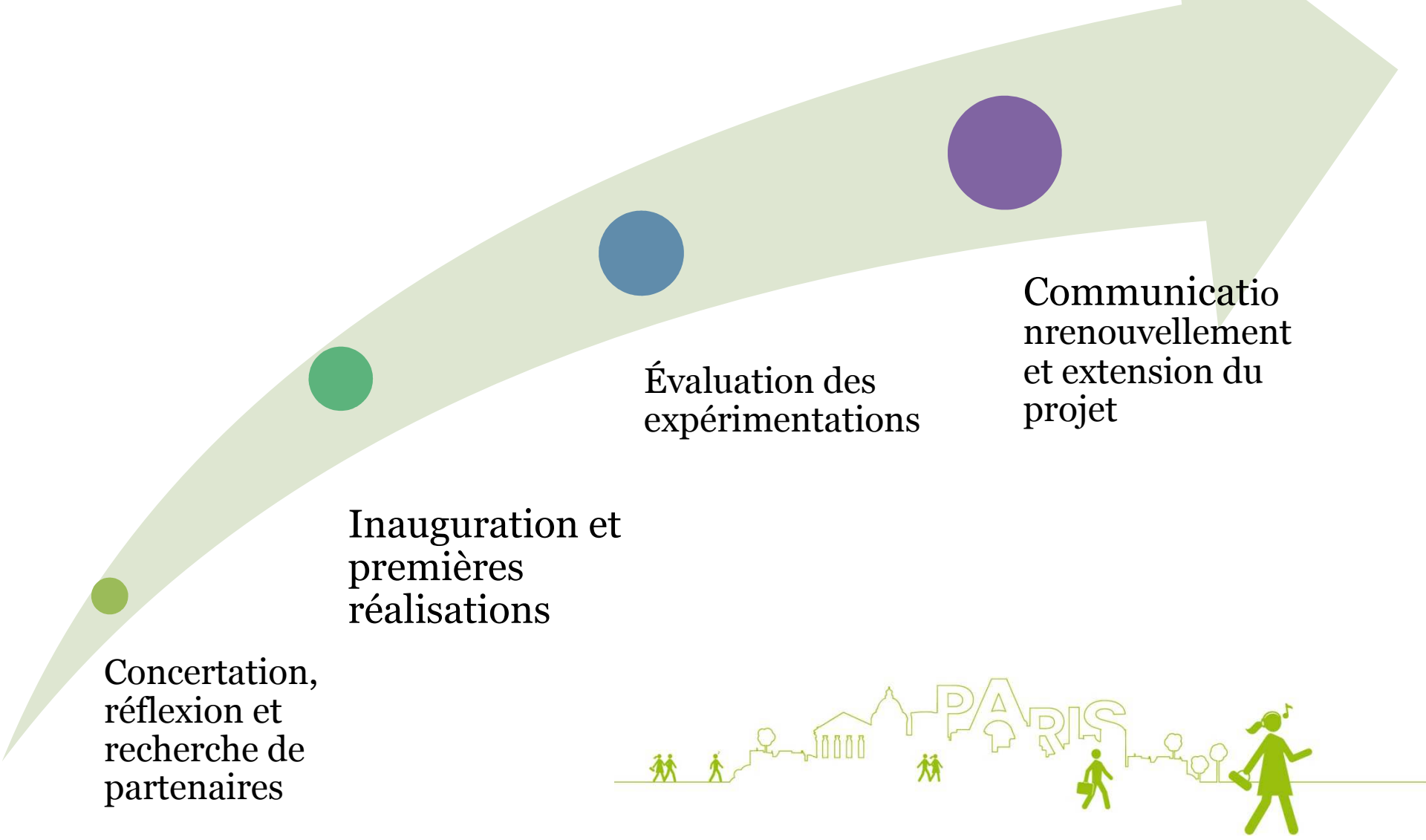
Interdépendances et ressources





Planning pour une expérimentation :

« Une Rue aux Enfants dans le quartier Epinettes Bessières »





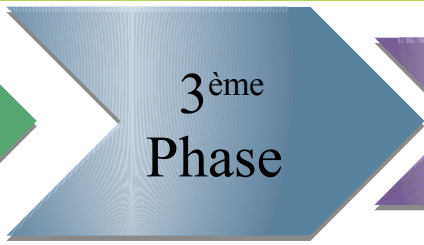
Une stratégie d'investissement décroissant ?



Mobilisation de tous les acteurs associatifs investis ainsi que la DVD, dans une **dynamique évènementielle, pour inaugurer une « Rue aux Enfants »**



Activités organisées par les associations, et création d'une instance participative demandant aux particuliers intéressés, de quelle manière sont-ils prêts à s'investir et sous quelles conditions



Investissement **minimal** des associations et de la DVD, pour **laisser place aux initiatives citoyennes** et à la **réappropriation autogérée et personnalisée** des habitants du quartier



Réappropriation réelle du domaine public par ses usagers, apparition de pratiques indépendantes, jeu dans la rue régulier. Continuation vers une zone de rencontre?

Critères d'éligibilité et aspects à prioriser

Les critères d'éligibilité :

- Contribuer aux enjeux de la rue aux enfants
- Proposer des activités s'adressant directement aux habitants et en particulier aux plus jeunes
- Garantir un temps conséquent et une régularité d'animation
- Garantir une pérennité de la structure associative

Les priorités :

- Projets issus du quartier et déjà expérimentés localement
- Projets pensés et construits avec des partenaires locaux
- Capacité à animer le quartier et à favoriser les relations de voisinage
- Habitude de travail dans le domaine du développement social et urbain



LES ASPECTS REGLEMENTAIRES



- forme réglementaire adoptée: convention d'occupation du domaine public
- l'exonération de redevance pour l'occupation du domaine public est liée au fait que le projet soit d'intérêt général. □ délibération du conseil de Paris
- Un arrêté d'interdiction de circulation à afficher



CONTENU DE LA CONVENTION



- La convention fixe les engagements des deux parties:
 - . Association: nature du projet, fréquence, activités, absence de publicité, gestion de l'ouverture / fermeture, transmission d'un rapport, assurance, absence de dégradation, propreté, sécurité, information du public, ...
 - . Mairie de Paris: autorisation d'occupation du domaine à titre gracieux, mise à disposition de matériel





Jeux et réappropriation de l'espace urbain par tous, mobilités actives,...

